

Installation septique

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

Plan et devis

- Fait par un professionnel compétent (ex. : ingénieur, technologue...) respectant les exigences du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8).

DOCUMENT (S) À FOURNIR POUR LA FERMETURE DU PERMIS

Attestation

- Une lettre attestant que les travaux ont été réalisés selon les plans et devis signés par la même personne qui a apposé son sceau sur les plans et devis.

Copie de contrat d'entretien, s'il y a lieu

- Pour tout système secondaire avancé ou tertiaire tel que :
 - Ecoflo.
 - Bionest,
 - Roseau-Epirateur,
 - Ecobox,
 - Enviro-Septic...